

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Travaux d'aménagement des routes en Sud-Ardèche : le Département sécurise vos trajets

13 février 2018

Le 13 février 2018, le Département de l'Ardèche a mis en service le rond-point de Berrias sur la RD104, qui a pour but de sécuriser les trajets des usagers, tout en fluidifiant le trafic.

La mise en service de cet équipement, en présence de Laurent Ughetto, président du Département de l'Ardèche, de Laurence Allefresde, conseillère départementale élue du canton de Vallon-Pont-d'Arc, et de Raoul L'Herminier, conseiller départemental élu du canton des Cévennes ardéchoises, a précédé une visite du chantier de la déviation de Vallon Pont d'Arc.

#### **RD 111/RD 104 – Aménagement du carrefour entre la RD 104 et la RD 111 entre les communes de Berrias-et-Casteljau, Beaulieu et Chandolas – des aménagements pour tous les usagers**



La RD 104 assure la liaison routière entre le département du Gard et Privas/Le Pouzin via Aubenas. **Le trafic moyen journalier annuel est de 5600 véhicules par jour.**

La RD 111 quant à elle assure une liaison entre la RD 104 et la zone touristique du secteur de Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc, puis la Vallée du Rhône via la Caverne du Pont-d'Arc. **Le trafic moyen journalier annuel est de 5300 véhicules par jour.**

L'intersection des RD 104 et RD 111 se faisait par un carrefour en Y datant des années 1970 avec les caractéristiques de l'époque. Ce type de carrefour n'étant plus conforme aux recommandations de sécurité en vigueur, et les vitesses pratiquées sur ces routes étant proches, voire supérieures aux vitesses maximales autorisées, le département a décidé d'aménager un carrefour giratoire assez grand pour faciliter la giration des poids-lourds et des transports en commun et de mettre en place un îlot central afin d'éviter les dépassements inappropriés.

Ce chantier débuté en octobre s'est achevé il y a peu. **Le montant des travaux est de 680 000 € TTC, dont 73% sont financés par le Département et 27% par la Région.**

## 2<sup>ème</sup> phase de travaux du contournement Est de Vallon-Pont-d'Arc par les RD 4 et RD 390 : un chantier alliant sécurité et traitement écologique

Le tracé du contournement Est de Vallon-Pont-d'Arc, long de **1,4 km**, s'étend du giratoire dit « des canoës », sur la route des Gorges, à la route de Saint-Remèze via un nouveau carrefour giratoire.

Depuis celui-ci, l'aménagement s'accompagne d'un recalibrage de la RD4 jusqu'au pont sur l'Ibie, ainsi que d'une déviation de la route permettant de supprimer l'actuel carrefour dangereux entre la RD 1 et la RD 4.

La déviation est ponctuée :

- en milieu de parcours, d'un carrefour giratoire desservant le pôle multimodal et le parking de Ratière, ainsi que le collège de Vallon.
- dans sa section Nord, d'un demi-carrefour pour desservir le prochain gymnase depuis la déviation.
- dans sa section Sud, d'un demi-carrefour sur lequel débouchera l'actuelle RD 290.

Cette déviation est prévue à deux voies, avec des accotements circulables pour les deux-roues.

Après une première phase de travaux en extrémité Sud du projet entre l'automne 2016 et le printemps 2017, suivies des prestations de reconnaissance archéologique en septembre, **les travaux ont repris en octobre en se concentrant cette fois-ci sur le giratoire Nord et la RD 4 en direction de Saint-Remèze, et à proximité du futur giratoire de Ratière.** Ces travaux, qui ont duré jusqu'à la mi-novembre, se sont poursuivis : ceux concernant les réseaux d'eaux usées et d'eau potable, et la réalisation de la contre-allée pour desservir les hameaux du Chastelas et de Planas. Début janvier, la dernière phase de chantier de la déviation et de la RD 1 a débuté avec un objectif de **mise en service est prévue fin juin 2018.**

Les travaux comprendront notamment la construction des ouvrages hydrauliques sur le ruisseau de Ratière et l'élargissement de l'ouvrage existant sur la RD 1, les travaux de terrassements et chaussées pour la déviation, la RD 1 et le giratoire de Ratière, et la réalisation des ouvrages maçonnés et des écrans acoustiques.

### → Développement durable : un traitement des matériaux en place



Dans un souci de préservation des ressources naturelles en matériaux, **les travaux de terrassement présentent la particularité d'une réutilisation sur place des limons du site** pour la réalisation de l'assise de la chaussée.

Cette technique est assortie d'un traitement adapté à la chaux permettant d'assécher naturellement le limon nécessaire. Ainsi, le sous-sol sera plus solide : on parle d'une opération permettant de conforter la portance du sous-sol dans les matériaux d'apport. Plus la portance du sous-sol est solide, moins l'épaisseur de couche de forme est importante, limitant ainsi la nécessité



d'apporter des matériaux extérieurs. Cette restriction de nouveaux apports limite de plus les mouvements de camions nécessaires à l'acheminement de ces matériaux (roches...) provenant des carrières environnantes.

#### →Echéancier

- |                                                                          |                 |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| • terrassements généraux (traitement arase, remblais et couche de forme) | janvier à mars  |
| • ouvrages : ouvrages cadres sur ruisseau de Ratière                     | janvier/février |
| • élargissement ouvrage RD1 sur ruisseau                                 | février/mars    |
| • mur de soutènement :                                                   |                 |
| - ossature                                                               | février         |
| - parement                                                               | mars à mai      |
| • chaussées                                                              |                 |
| - RD1                                                                    | mars            |
| - déviation                                                              | avril /mai      |
| • équipements (protections phoniques, bordures, signalisation)           | mai/juin        |
| • mise en service                                                        | fin juin 2018   |
| • traitement paysager                                                    | automne 2018    |

#### →Coût de l'opération

Le montant de l'opération s'élève à **6.9 M€**, dont **4,025 M€ soit 58,3% sont financés par le Département** ; les 41% restant sont financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

#### CONTACT

**DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE – Direction de la Communication**

**Isabelle Seren / Sandrine Barberino / Corine Fontanarava**

04.75.66.71.46 – [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr) – [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

